

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT  
Mercredi 6 décembre 2023  
18h30

*La séance est ouverte à 18h30*

Le mercredi 6 décembre 2023, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 29 novembre 2023 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

\* \* \* \* \*

**PRÉSIDENT** : Monsieur Pierre OLIVER

**SECRÉTAIRE ÉLU** : Monsieur Valentin LUNGENSTRASS

**PRÉSENTS** : M. Denis BROLIQUIER ; M. Jean-Stéphane CHAILLET ; Mme Anne-Sophie CONDEMINE ; M. Olivier FERNOUX ; Mme Pauline GROSJEAN ; Mme Maryll GUILLOTEAU ; M. Valentin LUNGENSTRASS ; M. Jean-Bernard NUIRY ; M. Pierre OLIVER ; M. François ROYER ; Mme Florence VERNEY-CARRON.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR** : M. Roland BERNARD (pouvoir à Pierre OLIVER) ; Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES (pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET) ; Mme Nathalie CARLINO (pouvoir à Olivier FERNOUX).

**ABSENTE NON EXCUSÉE** : Mme Stéphanie STAN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

**M. le Maire** : Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 6 décembre 2023.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire.

Merci de procéder à l'appel nominal.

Comme vous le savez, nous avons appris la disparition il y a maintenant 10 jours de cela de l'ancien Maire de Lyon, Gérard Collomb, ancien ministre de l'intérieur et je vais donner la parole à Anne-Sophie Condemine pour lui rendre hommage. Elle a été adjointe de Gérard Collomb pendant deux mandats.

Mme Condemine, vous avez la parole.

**Mme CONDEMINE** : Merci, M. le Maire, Mesdames et Messieurs, chers élus. C'est pour la deuxième fois en trop peu de temps, que notre groupe souhaite devant vous rendre hommage à l'un de ses vétérans, l'un de nos mentors et en l'occurrence, à celui qui fut notre leader pendant de nombreuses années : Monsieur Gérard COLLOMB. A titre personnel, vous l'avez rappelé M. le Maire, j'avais fait sa connaissance en 2007, avant son 2<sup>ème</sup> mandat de 2008, alors que j'étais centriste, il m'a demandé de rejoindre son exécutif et j'ai donc passé à ses côtés 15 années d'engagement politique.

Tellement de choses ont pu être dites à son sujet depuis son décès, le 25 novembre dernier. Pour nous, comme pour beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais, c'est un élu aussi visionnaire que proche de ses administrés, un Maire d'envergure exceptionnelle, un amoureux de Lyon et de son agglomération qui est parti.

Son héritage à notre territoire est immense - des Berges du Saône et du Rhône à la Confluence, de La Duchère à Gerland, de la Métropole de Lyon au groupe « Concorde et solidarités ». Il a touché à tous les domaines : l'urbanisme, les mobilités, la culture, l'économie, la sécurité, la transition écologique, la gouvernance politique. Cherchant à chaque fois à rassembler et à discuter en concorde avec tous ceux qui travaillaient pour Lyon. Il a transformé Lyon et ses alentours. Ce legs est gravé dans nos rues, dans nos quartiers et dans notre quotidien.

Car Gérard COLLOMB avait une vision, il rêvait de faire de Lyon et de sa métropole une référence de rang international en les faisant rayonner. Pour cela, une boussole le guidait : le progrès. Il voulait plus que tout améliorer la vie des habitants. Tout comme Jean JAURES qu'il admirait beaucoup, il pensait qu'il fallait partir du réel pour aller vers l'idéal et l'idéal de Gérard COLLOMB était le progrès social.

Adeptes de Saint-Simon, il était également convaincu qu'il faut produire des richesses pour pouvoir les redistribuer. Pour y parvenir, Gérard COLLOMB avait une méthode, qu'il a théorisée comme étant le modèle lyonnais : le pragmatisme au service de l'intérêt général, le dépassement politique pour réussir ensemble, l'humanisme pour ne jamais perdre de vue l'essentiel en politique, c'est-à-dire notre humanité.

Derrière l'homme public, il y avait aussi, peut-être surtout, un homme tout court. Un homme d'une immense culture, un agrégé de lettres classiques, un homme profondément républicain et un homme attachant. Un homme aussi sensible pour se tourner vers les autres et beaucoup se souviennent qu'il était capable de colères légendaires pour défendre ses convictions et sa vision. Mais il savait aussi à chaque fois se tourner vers les autres et être humain.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, notre pays a perdu un serviteur d'Etat dévoué. Notre ville et son agglomération l'une de leurs plus belles incarnations faites homme, notre groupe perd un compagnon de route, un leader et un mentor.

Nos pensées se tournent vers l'épouse de Gérard COLLOMB ainsi que vers ses enfants. Nous partageons leur tristesse, leur peine et leur chagrin. Nous leur faisons part de toutes nos condoléances.

En la mémoire de Gérard COLLOMB, notre groupe continuera de porter les valeurs qu'il nous a apprises : le pragmatisme au service de l'intérêt général, le dépassement politique et l'humanisme, dans l'unique perspective d'améliorer la vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. le Maire** : Pour l'opposition, M. Fernoux, vous avez la parole.

**M. FERNOUX** : Nous souhaitons également rendre un hommage à M. Gérard Collomb qui a marqué à jamais notre ville de Lyon pendant près de deux décennies. Il aura imprimé sa marque de Maire bâtisseur à notre ville de Lyon. Il aura également marqué à jamais l'esprit des Lyonnais, des grands Lyonnais ou des Lyonnais d'adoption. Personnellement petit, je me souviens de mes virées Lyonnaises depuis Chalon, à chacune de nos virées, nous pouvions noter la métamorphose de la ville. La 1<sup>ère</sup> métamorphose de mes souvenirs d'enfant, sont sûrement les berges du Rhône, devenues un emblème de notre ville de Lyon. Tout le monde peut se remémorer une belle promenade du dimanche où le soleil en fin de journée nous livre une vision poétique des bâtiments de la ville de Lyon. La seconde métamorphose est la fameuse Skyline prônée par Gérard Collomb. En 2015, le célèbre Crayon Lyonnais connu de tous les enfants de la région, même de toute la France fut rejoint par la tour Incity. Entretemps, en 2010, ce fût la tour Oxygène qui pointe le bout de son nez, dernièrement Silex1, Silex2 ou encore la tour To Lyon. La 3<sup>e</sup> métamorphose en voie d'être finalisée, ce sont les promenades de la Saône. Promenades beaucoup plus intimistes que sa voisine du Rhône mais promenades qui sont sûrement des points de vue les plus intéressants pour admirer certains tableaux de votre fête des lumières. Fête des Lumières qui a également fait rêver de nombreux enfants de la Région. La dernière métamorphose que je souhaite mettre en évidence, c'est celle de notre second arrondissement, plus exactement celui de la Confluence. Je souhaiterais avoir une pensée particulière pour Anne-Sophie, mais également Roland Bernard qui ont été à ses côtés toutes ces années. M. Gérard Collomb, merci pour tout ce que vous avez apporté et vous resterez à jamais lié à cette ville pour tout ce que vous avez apporté.

Merci

**M. le Maire** : Merci pour vos hommages qui sont très émouvants, très touchants. Je pense que l'ensemble du conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement tient à rendre hommage à Gérard Colomb et je vous propose à tous d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Merci à tous.

Nous allons commencer l'examen de notre ordre du jour mais avant cela nous devons procéder au vote de notre procès-verbal de notre dernier conseil d'arrondissement.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2023**

#### **L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 23 projets de délibération.

---

**1 - 2023-17185-CMMA2-139 - Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation**

---

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

**Mme GROSJEAN** : Concrètement, on reconduit l'organisation de la semaine sur 4 jours sans école le mercredi, mais avec des temps d'animations sur le mercredi matin.

Cette délibération nous parle également de l'ambition réaffirmée de la Ville de Lyon pour les temps de l'enfant avec des points plus particuliers sur la structuration de la filière animation au sein de la Ville de Lyon, sur un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap et enfin une proposition pour le périscolaire du soir rénovée pour la rentrée 2024. Là, c'est encore un peu flou, on a des temps de travail qui vont être prévus au mois de janvier pour que Mme LEGER puisse nous exposer toutes ces propositions, mais on sait que des évolutions seront à venir sur ce temps du soir, qu'elle souhaite plus qualitatif et repensé.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**2 - 2023-17177-CMMA2-140 - Projet Educatif de Lyon - Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation**

---

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**3 - 2023-16134-CMMA2-141 - Dénomination d'un espace public : parvis Judith Heumann à Lyon 2ème - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**4 - 2023-16154-CMMA2-146 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et contrats de sous mise à disposition et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés. - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**5 - 2023-14004-CMMA2-148 - Collecte des déchets des marchés forains - Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat**

---

Rapporteur : François ROYER

**M. le Maire :** Pour cette délibération, j'espère que tout le monde a reçu le correctif de la Ville de Lyon. Puisque nous avons eu une délibération examinée en commission mais elle était fautive. Il y a des conseils qui se sont réunis hier et qui ont voté la mauvaise délibération. On a de la chance, on a reçu la nouvelle en temps et en heure pour notre conseil. Cela ne fait pas très sérieux mais M. Royer vous allez quand même nous la présenter.

Si je résume, les marchés qui n'auront plus de ramassage à l'issue de cette nouvelle convention, c'est le marché Saint-Antoine le lundi et le mercredi et le marché Bayard le jeudi et le dimanche. Il y a encore un élément à prendre en compte, parce que la règle qui est écrite c'est qu'il y ait moins de 15 forains pour qu'il n'y ait plus de ramassage. Ce matin on a été compter sur le marché Saint-Antoine, et il y avait plus de 15 forains mais ce marché est quand même cité dans la délibération. Encore une fois c'est de l'amateurisme, c'est ni fait, ni à faire. Pour être plus clair, je comprends l'idée de vouloir avoir moins de déchets sur les marchés, ça je peux tout à fait l'entendre. Après, c'est encore une fois la Métropole qui décide subitement d'imposer cette nouvelle règle de ne plus collecter et de ne plus assumer finalement la mission qui est la sienne, c'est-à-dire la collecte des déchets. On sait qu'il y a certaines villes dans la métropole qui ont décidé de prendre le relais, je pense à la ville de Mions, d'autres communes ont décidé de ne pas le faire.

Je pense que là-dessus, on manque d'informations très claires sur la suite. Est-ce que derrière on aura la garantie d'une vraie propreté ? Je me mets à la place de ces forains qui viennent sur les marchés du 2<sup>e</sup> arrondissement, tous n'ont peut-être pas l'espace disponible chez eux pour stocker toutes la marchandise invendue le jour du marché. Est-ce que l'on ne reporte pas le problème dans différentes copropriétés de l'agglomération lyonnaise ? En plus, on a un marché qui se déroule le dimanche, il n'y a pas de déchèterie ouverte le dimanche. Je trouve qu'il manque quelque chose dans cette délibération, je vais vous proposer de voter contre.

**M. LUNGENSTRASS :** Je ne comprends pas pourquoi vous votez contre, j'aimerais bien avoir des précisions.

**M. le Maire :** On a une inquiétude sur la propreté à l'issue des marchés dans notre arrondissement. Qu'est ce qui nous garantit que nous aurons à l'issue de ces marchés, un espace public qui sera propre ? Dans la convention il est écrit que vous avez consulté les forains, nous avons été les voir sur les marchés et il n'y en a aucun d'entre eux qui était au courant. Peut-être que cela a été fait entre le moment où on les a sondés ce week-end et aujourd'hui ?

**M. LUNGENSTRASS :** La consultation des forains s'est faite par ma collègue Camille AUGÉY, via leurs représentants, pas par l'intégralité des forains. Le représentant des forains de Saint-Antoine, ou autres, a participé à ces échanges sur les marchés. Par ailleurs, il y a bien une communication qui a été faite en plusieurs volets la semaine dernière au sein des syndicats et associations pour préciser les modalités très fines, le fait que selon la moyenne, est-ce qu'on a en moyenne plus ou moins que le chiffre que vous avez évoqué de 15 forains sur place, cela devient un marché collecté ou alors cela devient un marché où la ville de Lyon engage sur le terrain avec des agents, des actions de sensibilisation pour rappeler aux forains de ramener leurs déchets chez eux. Ce qui se fait sur plusieurs marchés en France, et puis de contrôler le fait qu'ils reprennent ces déchets-là. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, cela se fait à plein d'endroits, où il n'y a pas de collecte des marchés. Il y a également des informations qui sont parties, comme la newsletter de la DECA à ce sujet et puis il va y avoir une distribution à chaque forain la semaine prochaine vu qu'on aura précisé les modalités in fine.

**M. CHAILLET :** Concernant les forains, M. Lungenstrass, je voudrais attirer votre attention sur un élément important. Sur 100% de forains, vous avez 80% qui sont des revendeurs. Ils vont au marché de gros à 4h ou 5h le matin où nous sommes allés avec le Maire et un certain nombre d'élus autour de cette table. Ils viennent avec un véhicule vide, ils chargent leurs marchandises, ils vont sur les marchés, vendent leurs marchandises et après ils n'ont pas de lieu de stockage pour la plupart, ils n'ont pas d'entrepôt. Le seul stockage qu'ils ont c'est éventuellement leur camion et ce sont de petits camions. Allez au marché de gros à Corbas comme on l'a fait et vous verrez comment se passent les choses. Il faut parler en connaissance de cause. Là, on aura un gros problème, comme l'a dit M. le Maire, la plupart des forains ne voudront pas assurer cette mission de transporter leurs déchets parce que les déchetteries ferment à midi, le marché fini vers 13h. Quid des cartons plein de fruits pourris, malodorants, etc.

**M. LUNGENSTRASS :** J'aimerais bien vous poser la question, parce que c'est simple de s'opposer systématiquement à un certain nombre de mesures mais comment est-ce que l'on réduit ? Ou peut-être que vous ne le souhaitez pas ? Est-ce que vous souhaitez réduire les déchets sur les marchés ? Notamment les revendeurs, vous avez pointé exactement le sujet, ce sont eux qui produisent le plus de déchets sur les marchés parce qu'il y a un certain nombre de caquettes et d'emballages qui ne servent à pas grand-chose. Le producteur qui vient lui-même souvent, il remballage ses caquettes parce qu'il les réutilise tout simplement. On a un vrai sujet notamment sur les revendeurs qui croient que la collecte permet de se débarrasser de ces caquettes. C'est pour cela que l'on souhaite traiter le sujet des déchets.

Après, si vous avez des propositions alternatives, allez-y, mais juste s'opposer systématiquement en disant : « Oui mais il y a une complexité », Oui, il y a toujours des complexités, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas le faire.

**M. le Maire :** Encore une fois, tout le monde paie suffisamment d'impôts pour que la Métropole assure sa mission de collecte des déchets, là, ce qu'il se passe, c'est que vous nous dites dans cette délibération que la Métropole n'assure plus sa compétence. C'est ça le problème, de ce qui est écrit là.

Comment voulez-vous que les forains qui se fournissent au marché de gros, le matin en partant sachent précisément le volume qu'ils vont vendre le jour J sur le marché ? Ils ne vont pas en prendre moins, donc gagner potentiellement moins d'argent juste parce que vous avez décidé de cette mesure. Evidemment, avoir moins de déchets, on est tous pour. La réutilisation des cagettes, c'est une très bonne chose, mais là, on n'a pas de réponse précise sur comment vont faire les forains. Ils n'ont pas été consultés et nous, on a été en voir plusieurs dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, plusieurs dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, ce sont les 2 arrondissements que notre groupe gère aujourd'hui, aucun d'entre eux n'était au courant. Alors, peut-être que tous les représentants syndicaux font mal leur travail, mais je me demande si la communication de la Ville n'a pas été mauvaise ?

**M. LUNGENSTRASS :** Je disais que le principal déchet est celui que l'on ne produit pas. Oui il y a des changements d'usage, des changements de comportement, d'habitudes, qui s'opéreront notamment chez les revendeurs, mais oui c'est l'objectif, les revendeurs posent un gros problème de déchets et considèrent que parce qu'il y a une collecte, et bien ce n'est pas grave. Et bien non, ce déchet, il faut l'éviter et on l'évite en mettant en place un système où ils ne seront pas livrés à eux-mêmes, il y aura un accompagnement par les agents de la Ville auprès des forains. C'est bien l'objectif, les revendeurs n'ont pas à juste se dire ce n'est pas grave, c'est un déchet, la cagette elle aura vécu quelques jours et elle sera collectée par la Métropole.

**M. le Maire :** A ce moment-là expliquez-nous pourquoi 15 ? Pourquoi les marchés qui en ont 16, ne sont pas compris dedans ? Vous devez aller au bout de votre logique, vous êtes pour la décroissance, vous ne voulez plus des marchés de Lyon. Pourquoi vous l'interdisez que sur les petits marchés ? En fait, cela va mettre en fragilité nos petits marchés et c'est cela qui m'inquiète. Expliquez-nous pourquoi 15 ?

**M. LUNGENSTRASS :** Je ne peux pas vous expliquer pourquoi 15, mais la DECA a une vision en moyenne de combien de forains viennent sur tel ou tel marché. Probablement que 15 était le bon chiffre pour assurer l'équilibre de ce système.

**M. le Maire :** Vous voulez réduire les déchets, pourquoi les petits marchés de 15 forains ? Pourquoi avoir choisi ce chiffre pour appliquer cette mesure ? Si vous aviez de la suite dans les idées, vous auriez été au bout de votre démarche et à ce moment-là tout le monde était concerné. C'est cela que nous n'arrivons pas à comprendre.

**M. FERNOUX :** Juste pour réagir, il y a deux types de maraichers, il y a les producteurs et les revendeurs. Les producteurs, on va mercredi soir à Carnot, pas de déchets. Par contre, les revendeurs, je pense que ceux qui ont une des meilleurs gestions de stock en France ce sont bien les revendeurs que l'on trouve sur les marchés. J'adore faire le marché à 13h quand je suis à Saint-Antoine parce que tout le monde brade. Cela montre bien que lorsqu'on passe sur les marchés, par exemple Saint-Antoine, ce que l'on retrouve ce ne sont pas des fruits bons à la consommation, pas du tout, ce sont des cagettes en carton. Je pense que c'est quand même assez facile d'enclencher un cycle vertueux en pouvant utiliser des cagettes que l'on peut réutiliser.

**M. le Maire :** Et donc pourquoi que la moitié des marchés ?

**M. FERNOUX :** Imaginez votre réaction si on avait dit tous les marchés. Vous vous seriez enchaînés devant la mairie.

**M. le Maire :** Bon, nous n'aurons pas de réponse. Peut-être au conseil municipal. Je vois que le groupe écologiste est dans le public, vous prendrez des notes et vous nous répondrez le jour du conseil municipal.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis défavorable.**

**11 votes contre : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.**

**3 vote pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS**

---

**6 - 2023-17121-CMMA2-144 - Attribution de trois subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n°60SEPAT "Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026" pour un montant total de 174 000 €, financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-2, programme 00005 - Approbation d'une convention d'investissement - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

**M. NUIRY :** Concernant la restauration du monument équestre Louis XIV de la place Bellecour, le chantier a la particularité d'être réalisé in situ par un atelier de la Ville de Lyon. Je propose, pour ceux intéressés, de le visiter le samedi 27 janvier avec l'architecte en chef Didier Reppelin.

**M. le Maire :** A quelle heure ?

**M. NUIRY :** Je crois que c'est 10h, mais je ne suis pas sûr.

**M. le Maire :** Tout le monde a noté le 27 janvier, on vous redonnera l'heure pour la visite qui est très intéressante.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**7 - 2023-14058-CMMA2-145 - Approbation de la convention entre l'État, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le groupement SPIE/Pryntec relative à la mise en place de dispositifs de contrôle aux fins de constatation des infractions résultant de la violation des règles de circulation relatives à l'usage des voies réservées mises en place sur les axes M6 et M7 - Délégation service au public et sécurité - Direction sécurité - tranquillité - sûreté**

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. CHAILLET :** M. le Maire, cette délibération me pose un problème. Une collectivité qui gère près de 4 milliards d'euros qui n'a pas de police municipale mais qui a le pouvoir d'en créer une avec une nouvelle loi, demande à la Ville de Lyon, qui a un budget de 900 000 millions d'euros, de prendre en charge financièrement le contrôle de cette mesure. A titre informatif, sur le 2<sup>e</sup> arrondissement, la police municipale compte 50% d'effectifs réels. On a sur le papier 15 agents mais en réalité on en a 8. Un au poste, trois sur le terrain, 2 en congés et 1 en formation. Si vous voulez, quand je vois ce genre de proposition, cela ne me va pas du tout. Cela veut dire qu'on déshabille de nouveau la police municipale lyonnaise pour surveiller ce dispositif mis en place par la Métropole. Entre les arrivées et les départs dans la police municipale, le solde est nul depuis le mandat. Je vous appelle à voter contre cette délibération.

**M. LUNGENSTRASS :** Je n'ai pas compris pourquoi vous votez contre ? Vous êtes d'habitude les chantres du contrôle, du respect des règles édictées. Ici, il s'agit des voies de covoiturage qui sont des voies particulièrement importantes, qui sont déployées dans bien d'autres départements, y compris déployées par l'Etat. Il ne s'agit pas d'une mobilisation permanente d'un policier municipal parce qu'on a un système semi-automatique. C'est-à-dire, les radars qui seront installés dans les prochaines semaines, captent d'abord l'infraction et ensuite elle doit être validée ou invalidée par un agent assermenté, en l'occurrence un policier municipal. Cela fait un temps optimisé pour l'agent qui ne doit pas être en permanence derrière son poste pour voir chaque véhicule. Par contre il valide effectivement une liste d'infractions proposées par le système. C'est pour le coup un usage très optimisé du temps humain, je ne comprends pas pourquoi vous êtes contre.

**M. le Maire :** Dès que l'on donne une explication, vous ne comprenez pas, ou alors vous refusez de comprendre. On va vous le redire. Nous, ce que l'on reproche sur cette délibération, c'est que dans un premier temps, la loi MPTAM permet à la Métropole de créer une police métropolitaine. Il s'agit là d'une voie, la M6 M7 qui est une voie métropolitaine. Ce qui se passe, c'est que la Métropole demande à la Ville de Lyon de payer pour elle la surveillance de son axe. Là-dessus, vous auriez la Métropole qui nous proposerait une délibération en disant on va recruter des policiers métropolitains pour assurer la surveillance de la voie de covoiturage sur l'axe métropolitain on serait les premiers à voter pour. Et le 2<sup>e</sup> point qu'évoquait Jean-Stéphane Chaillet, c'est qu'on manque cruellement de policiers municipaux à Lyon. Votre délibération ce qu'elle nous propose, c'est d'en enlever encore un, certes sur un temps partiel et heureusement, des effectifs de la police municipale. Je rappelle que sur 365 postes ouverts, vous en avez à peine 290 qui sont pourvus et si on compte les arrêts maladies, en réalité notre police municipale elle tombe à 50 ou 60%. Ce que l'on voudrait, c'est qu'il y ait plus de policiers dehors qui s'occupent de la délinquance, des voyous pas qui s'occupent de surveiller ce que la Métropole refuse de faire. C'est un peu comme la délibération de tout à l'heure. En fait, ce que l'on voit, c'est que la Métropole est en train de marcher sur la Ville de Lyon. Sur les marchés, la Métropole impose quelque chose, la Ville de Lyon est incapable de dire que cela ne lui va pas et de défendre ses intérêts. Sur la police municipale, c'est exactement la même chose, le Maire de Lyon s'est fait marcher dessus par le président de la Métropole qui lui a imposé sa mesure sans proposer de compensation financière. Vous auriez pu dire à la Métropole, très bien on vous soutient dans ce dispositif, par contre vous nous mettez des agents à disposition pour surveiller cet axe, et on aurait tous été pour. Mais peut-être que recruter de la police métropolitaine c'est tabou ?

Voilà ce que l'on voulait vous dire sur cette délibération.

**M. LUNGENSTRASS :** Je vous confirme que la réduction des déchets et le respect de la voie de covoiturage cela fait partie des intérêts de la Ville de Lyon.

**M. le Maire :** A la place de la Métropole qui ne veut pas le faire !

**M. FERNOUX :** Je ne veux pas rentrer dans le jeu politique de vos joutes verbales, mais je pense qu'une bonne utilisation de la voie de covoiturage cela va aider pas mal de lyonnais, qui vivent à Lyon et qui paient leurs impôts à Lyon. C'est plus intéressant d'utiliser une personne une demi-journée par semaine et de garder le « pool de la police municipale » au niveau de la police municipale de Lyon il me semble que c'est plus efficient.

**M. le Maire :** Moi ce que je pense c'est que la police municipale elle doit être dehors pour s'occuper des problèmes de délinquance sur la voie publique. Si tous les chiffres étaient bons et qu'on n'aurait pas de problème de sécurité à Lyon, je vous dirai, à la limite, qu'on a trop d'agents, donc pas de souci pour faire ce geste commercial vis-à-vis de la Métropole. Là, les chiffres sont de plus en plus mauvais sur la délinquance on le voit bien, on a chaque jour des gens qui nous sollicitent, qui se font agresser, cambrioler, briser les vitres de leur voiture sur le stationnement en surface, mais tout va bien ! On a suffisamment de policiers municipaux, donc mettons-les au service de la Métropole !



**M. FERNOUX :** Sur ce point-là je tiens à souligner un fait, c'est que depuis quelques années maintenant, on voit beaucoup plus de policiers municipaux dehors, notamment à vélos et en patrouille à pieds notamment dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

**M. le Maire :** Moi, je vois plus de policiers nationaux, policiers municipaux, pareil qu'avant, voire moins puisqu'il y a moins d'agents. Le poste de police municipale tourne à 50%, il faut en être conscient. C'est vrai chez nous mais c'est vrai dans tous les arrondissements, je vous rassure, ce n'est pas un privilège du 2<sup>e</sup>. Il va peut-être falloir se réveiller sur la police municipale.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis défavorable.*

**11 votes contre :** Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

**3 vote pour :** Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

---

**8 - 2023-17169-CMMA2-153 - Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité**

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. le Maire :** Il s'agit d'un plan, qui pourrait s'opposer à toutes ces mesures pour rendre la vie plus accessible ? Je veux juste revenir sur une chose, je pense qu'il faut le partager avec le public parce que le titre est formidable. On a reçu le plan en question avec les 100 points et vous avez l'édito de l'Adjoint, Laurent BOSETTI qui s'occupe de toutes les questions liées au handicap. Je vais vous lire le titre : « L'émancipation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans l'histoire des luttes sociales ». En quoi ce document a vocation à être un tract militant ? C'est quelque chose de consensuel, on est tous pour, pourquoi dire que cela s'inscrit dans les luttes sociales ? Revenir toujours à ces slogans-là, c'est dommage parce que l'on va retenir que cela de l'édito, l'aspect militant et on ne va pas retenir toutes les actions qui sont toutes positives. C'est dommage d'être toujours dans cette sémantique-là.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil prend acte*

---

**9 - 2023-17170-CMMA2-154 - Rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité**

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil prend acte*

---

**10 - 2023-17127-CMMA2-156 - Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026 - Délégation générale aux ressources**

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

**Mme CONDEMINE** : Nous souhaitons rappeler que cette augmentation de 3% des tarifs d'occupation pour les fonds de commerce, elle avait déjà été réalisée l'année dernière. Le monde économique lyonnais a subi de multiples dégradations : les gilets jaunes, la réforme des retraites, la mort du jeune Nahel, les conjonctures dégradées pendant la pandémie, et les commerçants commencent tout juste à émerger. Nous pensons donc qu'il n'est pas opportun cette année de faire porter à nouveau 3% de hausse sur les commerçants même si nous savons que les coûts de structure et des tarifs d'électricité ont augmenté. Je vous propose une abstention sur cette délibération.

**M. LUNGENSTRASS** : Je rappelle que les 3%, on n'est pas sur un alignement avec l'inflation, d'autre part, les commerçants eux-mêmes, en tous les cas les représentants des restaurateurs parce que cela n'est pas sur l'ensemble des commerçants mais surtout les restaurateurs, cafés, bars, restaurants sont d'accord j'ai vu le sujet avec eux et qu'on a eu cette discussion avec les représentants de l'UMIH. Je pense que vous pouvez voter pour du coup.

**Mme CONDEMINE** : Je n'avais pas compris qu'il n'y avait que les restaurateurs ? Je croyais que c'était les fonds de commerce en général ?

**M. LUNGENSTRASS** : On parle bien du règlement d'occupation commerciale du domaine public, on parle des terrasses, de portes menus, des étalages sur l'espace public. Il s'agit bien des restaurateurs.

**M. le Maire** : Après, de là à voter pour, vous savez, nous, toutes les augmentations d'impôts, que vous avez l'habitude de pratiquer depuis le début sur l'augmentation de cotisation d'impôts, l'année dernière vous avez fait une augmentation de 50 millions d'euros de la taxe foncière qui s'ajoutait elle-même à une surtaxe qui avait été réévaluée et monté à 60% sur les résidences secondaires pour la taxe d'habitation. C'est cette somme de hausse qui fait qu'on s'abstient. On est conscient qu'il y a de l'inflation et c'est pour cela qu'on ne vote pas contre. On va s'abstenir parce qu'on ne cautionne pas une nouvelle augmentation mais on note qu'elle est raisonnée et l'accord des syndicats. Ce réflexe systématique d'augmenter, on n'y souscrit pas.

**Mme CONDEMINE** : Juste, lorsque je lis la délibération, il n'est pas fait état uniquement des terrasses. On parle aussi d'aménagement de vitrines, des banques de ventes, etc.

**M. LUNGENSTRASS** : Le règlement d'occupation commerciale du domaine public sur ce volet-là est régi par un certain nombre de règles et notamment un certain nombre de bénéficiaires qui sont possibles et donc oui une banque sur l'espace public, c'est la même chose qu'un étalage, qu'un porte menu qui est réservé aux restaurateurs, aux boulangers, vous avez la liste des bénéficiaires, on est en train de la mettre à jour d'ailleurs pour le nouveau règlement qui s'applique à partir de 2024. Il y a d'autres choses dans les occupations commerciales notamment les activités foraines, etc mais qui elles, ne comptent pas mais par tradition.

**M. le Maire** : Il n'y a pas que les restaurants et les bars, c'est ce que disait Mme Condemine.

**Mme CONDEMINE** : On peut lire : spots, lanterne, décors lumineux, etc.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

**11 abstentions** : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

**3 vote pour** : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

---

**12 - 2023-17193-CMMA2-149 - Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat**

---

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

**Mme CONDEMINE** : Là aussi, je ne vais pas prendre les mêmes arguments mais nous pensons qu'il n'est pas opportun en ce moment d'appliquer des augmentations supplémentaires pour les commerçants, en ce moment c'est difficile pour eux. Je vous propose également l'abstention sur cette délibération.

**M. le Maire** : C'est formidable, on ne ramasse plus leurs déchets et en plus cela augmente. Vous les aimez les commerçants !

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

*11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.*

*3 votes pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS*

---

**13 - 2023-17195-CMMA2-150 - Attribution des aides directes exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des manifestations dans le cadre des violences urbaines du mois de juillet 2023 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat**

---

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

**Mme CONDEMINE** : Pour cette délibération, j'ai envie de dire tout vient à qui sait attendre. Je vous propose de voter évidemment en faveur de cette délibération.

**M. le Maire** : Il y a un point dans la délibération, il est écrit les manifestations, moi j'appelle cela des émeutes. Là, ce sont des sauvages qui ont attaqué nos commerces.

La bonne nouvelle c'est que les commerçants seront enfin payés, normalement en février. Neuf mois après les émeutes, en espérant qu'il y en a qui n'ont pas fermé entretemps. Ils auraient pu prétendre à ces aides mais malheureusement ne les ont pas eues. Juste pour vous donner un comparatif, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place, elle aussi, des aides pour ces commerçants qui ont été payés en moins de 3 semaines. C'est là où on voit la différence de réactivité entre la Ville de Lyon et la Région. Vous allez me dire que la Région a la compétence économique, mais de là à attendre 9 mois, c'est fort. Sachant qu'on aurait pu le faire sur les deux précédents conseils municipaux. La délibération était prête et le dispositif aussi.

**M. FERNOUX** : Je vais m'inventer un statut « le fact-checker de Pierre Oliver ». La Ville de Lyon aurait pu participer avec la Région sur le fond pour permettre un versement beaucoup plus rapide mais la réponse a tardé de la Région pour que la Ville y participe.

**M. LUNGENSTRASS** : En l'occurrence c'était une réponse négative de la Région et donc on a dû passer par une autorisation de la Région de verser nous-même les aides directes. Le 7 juillet dernier, votre grand patron Laurent Wauquiez annonçait en grande pompe 15 millions d'euros d'aides pour les commerces. Est-ce que vous savez combien ont été versés in fine, sachant que c'est clôturé maintenant ?

**M. le Maire** : Je n'ai pas le détail exact mais on pourra vous le fournir.

**M. LUNGENSTRASS :** Mais moi je l'ai !

**M. le Maire :** Après vous avez des commerçants qui attendent le retour des assurances. Pour avoir le montant total des aides, il y a eu une première partie de 5000 euros qui a été donnée tout de suite. Et d'ailleurs les commerçants nous remercient puisque la Région les a aidés contrairement à la Ville jusque-là. Et ils attendent d'avoir le retour final des assurances pour pouvoir toucher la 2<sup>e</sup> partie de l'aide. Et ça tout le monde ne l'a pas encore. On espère que les assurances vont avancer plus rapidement. L'idée n'est pas de dire on donne 15 millions au total, l'idée c'est de dire le fonds qu'on ouvre, ce qui est à disposition pour que tous ceux qui en ont besoin puissent bénéficier de ce dispositif. Je ne sais pas combien on aura consommé sur cette enveloppe mais il y a aussi des commerçants qui n'ont pas postulé, je le regrette, on a été les voir mais il y en a qui n'ont pas fait les démarches. J'espère que l'on arrivera au chiffre le plus raisonnable pour la collectivité et le chiffre le plus haut pour les commerçants.

**M. LUNGENSTRASS :** Je vais vous le dire ce chiffre, vu que les candidatures sont closes. On est à moins de 1 millions d'euros qui aurait été dépensé sur l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les aides des commerçants. A Lyon, cela concerne 35 commerces qui ont bénéficié des aides de la Région, c'est effectivement assez limité par rapport aux annonces en grande pompe du président de la Région. Sur les aides de la Ville de Lyon, qu'on est en train de voter et qu'on finalisera en conseil municipal d'ici peu, on est sur 54 commerces qui bénéficieront de ces aides-là avec un engagement au final tant financier que d'accompagnement qui sera plus important de la Ville de Lyon. Sans grande annonce, sans grande pompe mais par contre l'accompagnement financier il est là par la Ville de Lyon.

**M. le Maire :** Qui 9 mois après, vient aider les commerçants, on s'en réjouit tous. Après, vous savez, utiliser l'ensemble des enveloppes, je crois que vous êtes les premiers à être de grands experts des chiffres qui nous sont annoncés, les 350 millions sur la végétalisation, alors que, objectivement cela avance très lentement. On pourrait jouer à ce jeu-là. La réalité, c'est que vous savez comme moi, quand on veut mettre en place un dispositif, on met une enveloppe maximale. Qu'est-ce que vous nous auriez dit si l'enveloppe n'était pas suffisante pour aider les commerçants ? Vous nous auriez dit : « C'est bien vous faites un dispositif mais tout le monde ne peut pas en profiter ». Nous on fait un dispositif utilisable et mobilisable tout de suite, trois semaines à peine après les émeutes. On a convoqué une commission permanente d'urgence. Vous n'avez pas convoqué de conseil municipal d'urgence. Vous n'avez même pas accéléré les démarches, nous on l'a fait. C'est facile de critiquer ceux qui sont efficaces mais c'est comme toujours avec la Ville de Lyon, c'est jamais de votre faute. Tout va mal mais ce n'est jamais de votre faute. Vous êtes lents sur tout, les projets ont du retard, il y a des problèmes de sécurité, il y a des écoles qui ferment, on a les familles qui quittent les unes à la suite des autres notre ville. On a nos clubs sportifs qui se plaignent systématiquement de ne pas avoir assez de fonds. La rénovation de nos écoles c'est très lent, mais c'est toujours de la faute des autres. Vous n'avancez sur rien, vous êtes incapables d'assumer vos propres compétences. Avant d'aller attaquer les autres, occupez-vous de ce que vous faites, de vos compétences, faites le correctement, en temps et en heures et vous serez jugés là-dessus.

**M. FERNOUX :** Vous avez cité tous vos mots clefs favoris. Félicitations ! Mais je pense que des fois, il faut reconnaître qu'on peut avoir fait un effet d'annonce et je pense que cela a été le cas.

**M. le Maire :** On n'a pas fait un effet d'annonce, en 3 semaines, vous vous rendez compte de ce que c'est ? Vous mettez 9 mois, on met 3 semaines. Reconnaissez que c'est quand même plutôt efficace.

**M. LUNGENSTRASS :** Vous venez de parler de compétence, la Région à la compétence d'aides économiques directes, aucune commune n'a cette compétence-là. Il fallait l'aval de la Région, qui est arrivé très tardivement. On va remettre quand même cette vérité-là au centre du village, vous ne pouvez pas dire qu'une commune puisse faire une aide directe.

**M. le Maire :** Vous vouliez le faire au départ avec la CCI, ce n'est pas avec la Région, donc ne nous racontez pas non plus n'importe quoi.

Ce débat a été nourri, cela arrive, le débat était un peu long comme les aides à arriver.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**14 - 2023-17204-CMMA2-151 - Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Théâtre des célestins**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**15 - 2023-17147-CMMA2-142 - Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 253,15 euros HT. - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le service des salles municipales et des locaux syndicaux gère six salles de spectacles : la salle Albert Thomas à la Bourse du travail et cinq salles au Palais Bondy. Ces salles ont pour vocation l'accueil de manifestations de type : musique, danse, théâtre, humour et variété, conférences et expositions, réunions associatives, syndicales et politiques. La Ville de Lyon, dans son règlement général des salles municipales de spectacles et conférences, dans son article sur la tarification précise que les arrhes versées à la signature du contrat ne font l'objet d'aucun remboursement et que les mairies d'arrondissement ne versent pas d'arrhes. Compte tenu des objectifs d'intérêt général à caractères culturel et social, le Maire de Lyon propose d'accorder la gratuité de frais de location aux structures détaillées dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant de 25 253,15€ HT et le remboursement des frais de location déjà engagés.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**16 - 2023-17163-CMMA2-143 - Lyon 2e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt, consentie à la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence - EI 02259 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** La Ville de Lyon est propriétaire d'une salle située à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt. Depuis le 27 mai 2021, ce local a été transféré au titre des équipements transférés à la Mairie du 2e arrondissement, qui en a la gestion. Ce local est occupé par la MJC depuis plusieurs années et la Mairie du 2e arrondissement souhaite prolonger la mise à disposition des locaux pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024. Compte tenu des objectifs d'intérêt général portés par la MJC Confluence, il est proposé d'accorder la gratuité pour cette mise à disposition.

Vous vous souvenez, on avait eu ce problème au précédent mandat qui a été réglé grâce au travail commun de la mairie du 2<sup>e</sup> et de la mairie centrale pour obtenir une nouvelle salle pour la mairie du 2<sup>e</sup> qui est à Confluence et donc je vous invite à voter favorablement cette délibération.

**M. LUNGENSTRASS** : Je voulais simplement faire une proposition et en accord avec mon collègue Sylvain Godinot qui l'a également mentionné en commission, cela serait bien pour la prochaine année de prévoir une convention renouvelée sur 3 ans cela permettra de limiter, pour ce type d'équipement, où cela n'est pas franchement nécessaire, de limiter le renouvellement. Je sais que c'est quelque chose qui est ancrée dans les traditions de la Ville de faire du 1 an, mais on va essayer sur certaines conventions d'allonger un peu, sinon on les repasse chaque année et ce n'est pas forcément très utile.

**M. le Maire** : C'est quelque chose que l'on a bien entendu, puisque la MJC nous l'a aussi demandé mais en fait on applique ce que fait la Ville de Lyon. Et la Ville de Lyon ne fait que des renouvellements d'un an. Nous on duplique le modèle. Si demain il évolue sur 3 ans, je pense qu'on sera tout à fait en mesure de le faire aussi. Sylvain Godinot parlait en général, pas que de cette salle-là ? C'est drôle il demande d'appliquer aux autres ce que lui refuse d'appliquer.

**M. LUNGENSTRASS** : Cela dépend du type de convention. Il y a des conventions qui méritent d'être regardées chaque année parce que c'est une mise à disposition mais qui n'est pas aussi pérenne qu'une salle associative où cela ne va pas changer du jour au lendemain. Pour ce type de délibération, sa proposition était de passer à 3 ans.

**M. le Maire** : Si la Ville de Lyon le fait, on le fera peut-être.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**17 - 2023-17188-CMMA2-152 - Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des archives municipales**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire** : Cette délibération nous présente les orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives Municipales de Lyon. Les missions des Archives Municipales de Lyon sont celles de tous les services d'archives communales : collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la ville. Toutefois les missions des Archives Municipales de Lyon vont au-delà : politique d'expositions, de conférences, d'ateliers et d'événements ouverts à tous. D'ailleurs on a souvent l'occasion de les accompagner sur ces événements-là. Les Archives Municipales de Lyon ont dû évoluer avec leur temps et le développement des nouvelles technologies et des outils numériques ont permis de développer des archives électroniques. Les Archives Municipales se sont adaptées en proposant une nouvelle offre de services : la médiation en ligne, la coproduction de films, et l'ouverture d'un portail de recherches avec plus de 3 millions d'images. Pour 2024-2026, il est proposé les axes de développement suivants : optimiser la gestion des archives, développer les services en ligne, adapter le site de Perrache aux nouveaux besoins et revoir le fonctionnement général du service. Il nous est demandé d'approuver les orientations stratégiques et les axes de développement pour les Archives Municipales de Lyon.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Depuis le 1er janvier 2018, le dispositif d’alerte éthique destiné à recueillir les signalements émis par les lanceurs d’alerte au sein des collectivités territoriales est obligatoire. La loi du 21 mars 2022 reconnaît un droit d’alerte à tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, stagiaire, membre du personnel, ancien membre du personnel, collaborateur occasionnel ou extérieur, ainsi qu’aux sous-traitants de l’entité concernée par le signalement. La loi du 21 mars 2022 vise également à faciliter la démarche. Plusieurs types de faits peuvent être signalés : des faits constitutifs de crime ou de délit, la violation de la loi ou du règlement, l’existence d’une menace ou d’un préjudice pour l’intérêt général, la prévention des conflits d’intérêts, ou la violation d’un engagement international approuvé par la France. Dans cette délibération il est proposé que le référent alerte éthique soit l’inspectrice générale des services dont le positionnement garantit l’indépendance. La délibération détaille la procédure pour saisir le référent. L’inspectrice générale, vous vous en souvenez, c’est elle qui nous avait présenté l’audit sur la vidéo protection.

***Aucune autre intervention n’étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**19 - 2023-19578-MA2-160 - Modification de l'inventaire des équipements de proximité du 2e arrondissement - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Pour les 4 délibérations suivantes, je vais vous les présenter les unes à la suite des autres, parce qu’en fait, elles sont toutes liées. Pour comprendre la situation, l’EAJE Quivogne est fermé depuis avril 2023, et d’ailleurs est vide depuis, ainsi que l’EAJE Perrache, dont vous savez qu’il y a un projet sur le centre d’échanges en général et les berceaux ont tous été transférés (moins trois puisqu’on a perdu des berceaux dans cette fusion) dans le nouvel EAJE Confluence qui a ouvert le 24 avril 2023. Il nous fallait mettre à jour l’inventaire de ces équipements de proximité dont la gestion est transférée à la Mairie du 2e arrondissement. Donc les 2 équipements qui sont aujourd’hui vides, reviennent à la mairie centrale, à savoir Quivogne et Perrache et la mairie du 2<sup>e</sup> récupère le nouvel équipement de Confluence.

***Aucune autre intervention n’étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**20 - 2023-17224-CMMA2-159 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 2ème arrondissement (concordance) - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

***Aucune autre intervention n’étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**21 - 2023-17225-CMMA2-158 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 2ème arrondissement (discordance)**

- Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis défavorable.*

*14 votes contre : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Nathalie CARLINO, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Olivier FERNOUX, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.*

---

**22 - 2023-17223-CMMA2-157 - Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 2ème arrondissement (inventaire stabilisé)**

- Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

---

**23 - 2023-18203-MA2-138 - Question au conseil municipal : ouverture du city stade d'Alix - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** On va reposer la même question que la dernière fois parce qu'on n'a pas eu de réponse sur la réouverture du city stade d'Alix.

Le 2e arrondissement disposait d'un city stade initialement situé à l'angle des rues Ravat et Smith. Lors de la réalisation des travaux de rénovation de l'école Alix, ce city stade a été supprimé avec la promesse qu'un nouvel espace dédié et accessible aux jeunes du quartier serait créé.

Le city stade de l'école Alix, n'étant toujours pas accessible aux habitants du 2e arrondissement, nous sommes d'ailleurs régulièrement interrogés par les habitants et nous allons renouveler notre question, au Maire de Lyon, restée sans réponse au Conseil Municipal de juin 2023.

Quels sont les blocages actuels qui empêchent l'ouverture du city stade d'Alix ? Quels moyens le Maire de Lyon et son adjointe aux Sports, Julie NUBLAT-FAURE, vont-ils déployer afin de remédier à la situation ubuesque de l'accès à ce city stade, et enfin en permettre l'utilisation ?

Je vais vous donner la réponse de madame NUBLAT-FAURE lors du conseil municipal de juin 2023 : « le city stade a été conçu comme une cour d'école ». Ensuite elle nous a dit : « si nous voulions l'ouvrir demain, il poserait quelques problèmes d'un point de vue de sécurité. Les panneaux de basket trop bas et le sol inadapté ; nuisance sonores pour le voisinage car les clôtures sont en fer ; présence de végétaux sur le site, qui risqueraient d'être endommagés très vite. » Elle a ajouté : « Il est donc nécessaire de prévoir des investissements pour les travaux de réaménagement afin d'adapter ce terrain à une ouverture au public. A ce jour, ces investissements n'ont pas été inscrits à la PPI. »



Et de conclure : « J'ai donc demandé aux services d'étudier la question de l'investissement et des coûts relatifs à la mise en exploitation et je ne manquerai pas de vous tenir informé ».

Voilà, 6 mois après, on n'a pas eu d'information. Et donc, nous reposons la question : « Qu'en est-il de l'étude du coût ? Quand est-ce que le city stade pourra ouvrir aux habitants ?

C'est la question que je vous propose que nous posions au conseil municipal de Lyon.

**M. LUNGENSTRASS** : Juste pour dire que nous nous abstenons sur cette question mais comme sur toutes les questions tout thème confondu, comme on le fait depuis le début du mandat, parce que c'est votre question et votre plein droit. Sur le city stade Alix, je me suis auto chargé de suivre ce sujet particulièrement parce que comme vous l'avez dit c'est une attente particulière des habitants et qui je pense dépasse tout clivage politique. Vous avez bien une réponse de Julie NUBLAT-FAURE au dernier conseil, vu que vous en avez fait état. Effectivement, il y a un certain nombre de sujets, quatre, surtout qui posent problème à la Direction des sports en matière de sécurité, la clôture bruyante, les végétaux qui existent dans le site et qui peuvent amener un certain nombre de blessures, le sol qui est inadapté parce qu'il n'est pas aux normes d'un city stade ouvert au public. Il est plus aux normes d'une cour ce qui n'est pas la même chose et enfin la hauteur des paniers. J'ai pu questionner moi-même le conseil de quartier et le CIL lors de leur dîner de la semaine dernière ou il y a 10 jours, sur ce sujet. Leur attente principale c'est qu'ils puissent ouvrir et puis on est en train de voir, j'ai pu en parler avec la MJC, il y a la Sauvegarde 69 qui mérite d'être questionnée aussi à ce sujet, en tous les cas, sur les questions de clôture, de végétaux et de revêtement, la MJC qui traite le périscolaire à Alix, confirme la lecture de la Direction des sports en matière de sécurité, donc confirme qu'il y a besoin d'un aménagement. Ce qui n'était pas forcément intuitif, en tous les cas c'est confirmé en matière d'usage. Cela mérite que la Direction des sports engage un projet de faire un réaménagement. Sur la hauteur des poignées il y a débat, car pour les plus petits notamment en périscolaire, c'est plutôt utile. Par contre dans une ouverture au public, elles sont trop basses. Je suis en lien avec Julie et la Direction des sports pour faire accélérer le sujet et qu'on ait un planning des aménagements à faire. Je reste mobilisé pleinement.

**M. le Maire** : C'est bien que vous vous mobilisiez parce que cela fait 3 ans qu'on le demande. Il vaut mieux tard que jamais. J'espère que vous arriverez à obtenir de la Ville de Lyon la réouverture du city stade qui je le rappelle était l'engagement de la Ville vis-à-vis des riverains, il y a 5 ans. Objectivement, sur le revêtement, je veux bien l'entendre, sur les clôtures aussi, mais bon, tous les city stade ont des grillages. C'est quand même mieux que les réponses qu'on avait au début. La 1<sup>ère</sup> réponse, je le rappelle, c'était qu'ils avaient perdu la clef !

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

**3 abstentions : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX et Valentin LUNGENSTRASS.**

**M. le Maire** : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil. Vous pouvez noter dans vos agendas la date du prochain conseil d'arrondissement qui est le mercredi 17 janvier à 18h. Je vous souhaite une bonne soirée, de très belles fêtes de Noël, une bonne fête des Lumières.

La séance est levée.